

Le journal du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

EDITORIAL



Chers assistants maternels, chers parents,

L'année 2023 a été très riche pour le Relais Petite Enfance.

Je retiens parmi les temps forts, le renouvellement du Projet de Fonctionnement du Relais pour les 4 prochaines années a été réalisé avec succès par Hélène et Charlotte.

Je retiens également, les matinées d'éveil avec des partenaires locaux favorisent les échanges et le développement des enfants. Lectures, ateliers intergénérationnels et collaboration avec une classe de maternelle sont une réussite et de plus en plus de professionnel(le) souhaitent y participer.

Les animatrices ont œuvré pour la promotion du métier d'assistant maternel lors du forum de l'emploi de Chevilly et du Village Entreprises d'Artenay.

Merci aux assistants maternels pour leur engagement et leur volonté de montrer leur savoir-faire.

Grâce à ces actions, de nouveaux candidats ont effectué les démarches pour obtenir un agrément. Cela va permettre d'agrandir l'offre d'accueil sur le territoire souvent en tension.

J'espère avoir l'occasion de rencontrer ces nouveaux professionnels en 2024.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Profitez de ces moments pour partager gourmandises et bonne humeur avec vos proches.



Isabelle BOISSIERE

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

Sommaire

EN BREF : Page 2

LE DOSSIER LEGISLATION : Page 3
Les différents contrats

LE DOSSIER PEDAGOGIQUE : Page 4
Au secours, bébé se met à mordre

DOSSIER SPÉCIAL : Page 5
Zoom sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s

L'ACTUALITÉ DU RELAIS PETITE ENFANCE Page 6



En bref ...

Nouvelle plateforme d'information

La branche professionnelle de l'emploi à domicile a créé un portail numérique nommé « France Emploi Domicile ».

Assistant(e)s maternel(le)s, parents employeurs ou ceux qui souhaitent le devenir y trouveront des actualités juridiques et fiscales, des simulateurs, des modèles de documents, etc...

Retrouvez toutes ces informations sur :
<https://www.franceemploйдomicile.fr/>

Une offre de loisirs pour les Assistants Maternels



Grâce au statut de salarié du secteur de l'emploi à domicile, les assistants maternels peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour les loisirs et les vacances, dans le cadre du service « Activités sociales et culturelles ». Cette initiative a été menée par l'action commune des partenaires sociaux. Le service propose notamment des places de cinéma ou de spectacles à prix réduit, des offres sur des séjours ou visites de sites touristiques.

Retrouvez toutes les informations sur :
<https://www.asc-loisirs-emploйдomicile.fr/accueil>

Enquête alimentation des tout-petits

L'association nationale CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) a effectué une enquête sur les aliments pour bébé en octobre 2023.

Le constat est net : trop de sucres dans les produits destinés aux tout-petits.

L'association a comparé 207 références de produits que l'on retrouve dans les rayons d'alimentation infantile de 9 enseignes.

La CLCV alerte sur une réglementation européenne trop permissive vis-à-vis des industriels.

Elle rappelle que le consommateur doit être vigilant sur l'étiquetage des produits et les listes d'ingrédients.

Retrouvez l'enquête complète sur :
<https://www.clcv.org/communiqués-de-presse/enquete-alimentation-trop-de-sucre-au-rayon-bebe>

L'acquisition des congés payés

Le 13 septembre dernier, la Cour de Cassation a estimé que les salariés en arrêt maladie continuaient à acquérir des congés payés même si la maladie n'est pas d'origine professionnelle. Jusqu'à maintenant, le Droit du Travail ne le prévoyait pas

Plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16756>

Dossier législation : Les différents contrats

La relation entre l'assistant(e) maternel(le) et le parent employeur doit être formalisée par la signature d'un contrat de travail.

LE CDI CONTRAT à DURÉE INDÉTERMINÉE

Dans la majorité des cas, le parent employeur s'engage avec un(e) assistant(e) maternel(le) en signant un CDI.

Le salaire est mensualisé, il est calculé sur 12 mois.

Par exemple : Mme Durant cherche un(e) assistant(e) maternel(le) pour sa fille Zoé 2 ans, elle signera un CDI. Elle pourra rompre le contrat au motif du "retrait d'enfant". Ce sera le cas quand Zoé ira à l'école.

LE CONTRAT OCCASIONNEL

Comme son nom l'indique, ce contrat est utilisé pour de l'accueil non régulier.

Par exemple : M. Duchemin souhaite faire garder exceptionnellement Lisa une journée par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Ce contrat n'engage pas sur le long terme. L'assistant(e) maternel(le) peut donc prendre un autre enfant en CDI à l'issue de cette journée.

LE CDD CONTRAT à DURÉE DÉTERMINÉE

En cas d'arrêt maladie de l'assistant(e) maternel(le) initiale ou d'absence avec une durée définie

L'assistante maternelle de Zoé part en formation une semaine.

Les parents de Zoé ont trouvé une autre assistante maternelle pour la remplacer.

Un CDD de date à date est signé.

Le salaire doit être mensualisé.

En cas d'arrêt maladie de l'assistant(e) maternel(le) initiale pour une longue période

L'assistant(e) maternel(le) de Zoé est malade. Les parents ne connaissent pas précisément la date de reprise de la salariée (risque de renouvellement de l'arrêt maladie).

Un CDD sans date de terme est signé, il se rompra "au retour de Mme x assistante maternelle"

Le salaire doit être mensualisé

LA DÉCOUVERTE

Les tout-petits expérimentent au quotidien. Ainsi, ils découvrent leur environnement.

“Ce que je fais entraîne une réaction”, comme lorsque bébé fait tomber son jouet plusieurs fois de suite et que cela fait du bruit.

La découverte passe aussi par la bouche. Bébé mordille ses jouets, ses mains, etc...



POURQUOI IL MORD?



Il peut y avoir plusieurs causes :

- Une poussée dentaire
- L'expression d'une émotion : colère, angoisse, frustration
- Cela peut être aussi un débordement d'émotion positive que l'enfant n'arrive pas à contrôler

QUELLE POSTURE POUR L'ADULTE ?

Réagir avec calme et bienveillance, et signifier l'interdit.

Reconnaître l'émotion de l'enfant :

“je vois que tu n'es pas content car un copain a pris ton jouet”.

En parler avec la famille : est-ce que cela arrive aussi à la maison ?

OBSERVER : pour détecter les moments où l'enfant est susceptible de mordre. Lors des temps de jeux ? De l'arrivée du parent ? Lorsqu'il est fatigué ? Cela peut permettre de trouver des astuces pour éviter le passage à l'acte



POUR ALLER PLUS LOIN



Pour compléter votre boîte à outils et accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions :

Des bouteilles sensorielles pour un retour au calme

Des lectures, de la musique

Des cartes ou jeux sur les émotions pour apprendre à les reconnaître, les nommer, les mimer, etc...

Dossier spécial : Zoom sur le métier d'assistant(e)s maternel(le)s

L'assistant(e) maternel(le) accueille à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à 4 enfants de 0 à 3 ans. Il/elle peut également accueillir des enfants en périscolaire. Il/elle participe à leur développement et à leur éveil au quotidien.

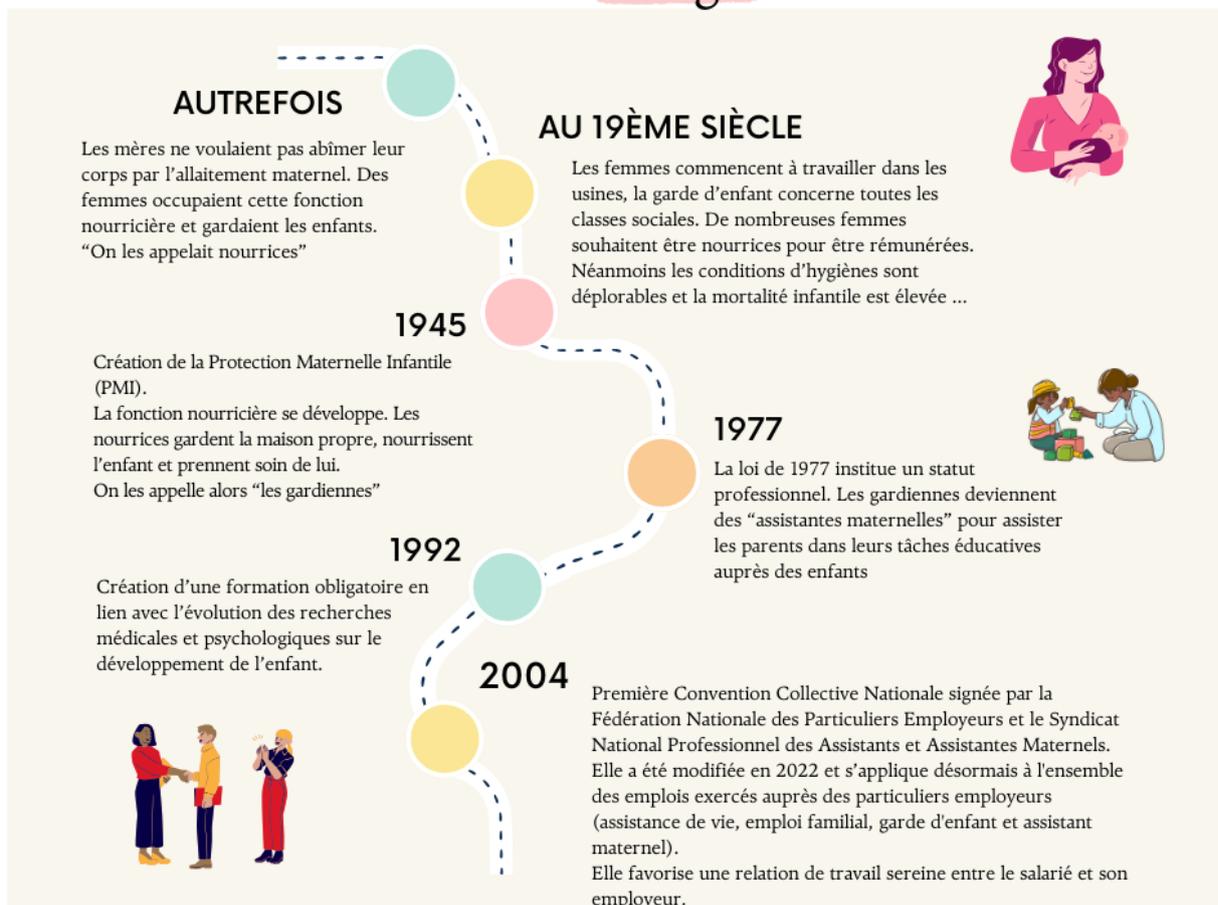
Pour devenir assistant(e) maternel(le), il faut être agréé(e) par le département.

L'agrément s'obtient en plusieurs étapes :

- **Le dossier et l'évaluation** : le candidat à l'agrément dépose un dossier de demande d'agrément auprès du Département. Une fois ce dossier complet, une évaluation sera effectuée par les éducateurs de jeunes enfants en charge des agréments. Lors de cet entretien, les conditions d'accueils, les motivations et les capacités à exercer ce métier seront évaluées.
- **La formation** : à la suite de l'obtention de l'agrément (délivré pour 5 ans renouvelables), le département finance une formation initiale de 120h pour les futurs professionnels de la petite enfance. Cette formation se déroule en 2 temps :
 - 80h avant l'accueil du premier enfant
 - 40h dans les trois ans à compter du premier accueil d'un enfant

Assistant(e)s maternel(le)s de véritables professionnel(le)s de la petite enfance

Histoire du métier d'Assistant Maternel agréé



La formation continue

Au cours de leur carrière, les assistant(e)s maternel(le)s sont amené(e)s à effectuer des formations continues. En effet, les recherches médicales et psychologiques sur le développement de l'enfant évoluent constamment.

Les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient de ce droit à la formation continue dès leur première heure de travail. **Ils ou elles ont accès à 58 heures par an, entièrement financées dans le cadre du plan de formation.**

Ce qu'il faut retenir du droit à la formation continue :

- C'est un droit accessible à tous et gratuit
- La formation peut s'effectuer sur le temps de travail sans que le contrat de travail conclu avec les parents employeurs ne soit remis en cause
- Ce temps peut se dérouler en dehors du temps de travail. Si c'est le cas, le professionnel reçoit une compensation financière.
- La rémunération de l'assistant(e) maternel(le) est maintenu pendant la formation.

Assistants et assistantes maternel(le)s

Le Relais Petite Enfance recense vos besoins en formation et en informe FORMASANTÉ (organisme de formations orléanais) pour que des sessions soient organisées au plus proche de chez vous.

N'hésitez pas à faire part de vos besoins aux animatrices !

Plusieurs organismes proposent des formations dans le cadre de la formation continue. Certaines formations peuvent être en visio, d'autres en présentiels. L'important est que l'organisme soit allié avec IPERIA pour que la formation soit prise en charge. Quelques exemples d'organismes : FORMASANTÉ, INFANS, EDUMIAM, FORMATION DUNOD...

Le Relais Petite Enfance a donné la parole aux assistant(e)s maternel(le)s du territoire afin de connaître les mots qui caractérisaient le mieux leur mé



L'actualité du Relais Petite Enfance ...

Des ateliers intergénérationnels

Après de longs mois en pause, notamment à cause du contexte sanitaire, les ateliers intergénérationnels ont pu reprendre entre le Relais Petite Enfance et les EHPAD du territoire : Patay et Chevilly. Les animatrices ont proposé des matinées de la motricité. Ces moments ont été propices aux échanges, notamment grâce à des ballons souples. Chacun a pu exprimer son enthousiasme et exercer sa préhension.



Des matinées lecture



La lecture favorise le développement du langage, encourage les interactions, développe l'imaginaire... Les bienfaits de la lecture sont nombreux.

Afin de promouvoir cette activité, le Relais Petite Enfance a créé un partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Loiret et la Bibliothèque Municipale de Sougy.

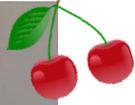
Les bénévoles interviennent lors des matinées d'éveils pour proposer des histoires, des comptines, des kamishibai (théâtre ambulant)...

Les petits sont très attentifs et demandeurs !

Marie-Noelle, lectrice bénévole à la Ligue de l'enseignement dans le cadre de son programme « lire et faire lire » lors d'un atelier d'éveil de Gidy



La semaine du goût !



Du 16 au 23 octobre 2023, le Relais Petite Enfance a célébré la semaine du goût lors de ses matinées d'éveils. Les enfants ont pu goûter des fruits et des légumes, mais aussi sentir des épices.



Des ateliers nature

Le thème de ces matinées était la découverte des oiseaux et la fabrication de mangeoires avec des oranges.

Couper, presser, goûter, transvaser, malaxer... Petits et grands ont mis tous leurs sens en éveil lors des ateliers nature organisés par le RPE. Les animatrices ont proposé aux résidents des EHPAD de Patay et Chevilly et aux élèves de la classe petite et moyenne section de l'école de Sougy de créer avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants qu'elles accueillent des mangeoires pour les oiseaux.



Des mangeoires ont été installées dans le parc près du bâtiment de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Les enfants peuvent venir observer les oiseaux.

1^{er} Village Entreprises du Loiret



Le 1^{er} décembre dernier, le RPE a participé au 1^{er} Village Entreprises du Loiret organisé par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Collégiens et visiteurs ont déambulé dans les allées à la découverte de plus de 50 stands qui présentaient les métiers et formations du territoire.

Les animatrices ont animé, avec deux assistantes maternelles du territoire, un stand pour promouvoir le métier d'assistant maternel. D'autres professionnelles, qui n'ont pu être présentes, ont également participé en proposant affiche et témoignages pour parler de leur savoir-faire.



Spectacle de Noël

Pour fêter la fin de l'année 2023, le Relais Petite Enfance a offert aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants qu'ils/elles accueillent un spectacle poétique et musical adapté au 0-3 ans.

Virginie Donnart, de la compagnie Co'Mani, a interprété « L'allumeur d'étoiles » accompagnée de sa guitare, de cloches et de percussions. Elle nous a proposé un joli moment hors du temps.

Le pitch : « Pour toutes celles et ceux qui ont toujours voulu savoir... ce qui se passe dans la forêt la nuit... par quelle magie les étoiles s'allument dans le ciel... et à quoi peut bien rêver une petite souris... »



Ce temps convivial s'est poursuivi par un goûter partagé.

RELAIS PETITE ENFANCE

De la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
345, chemin des Ouches
45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46
Courriel : rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Permanences
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 13h30 - 17h
Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h

Hélène ROUX
Tel 06.21.16.10.37
Courriel : rpelibellules@cc-beauceloiretaine.fr

Charlotte DELAUNAY
Tel 06.21.16.24.57
Courriel : rpepapillons@cc-beauceloiretaine.fr

CHANGEMENT DE SITUATION : assistante maternelle, pensez à informer votre RPE.

Coupon à retourner au RPE de la CCBL – 345 chemin des Ouches – 45310 SOUGY ou par mail
rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél : Mail :

- Je peux accueillir enfants à la journée
- Je peux accueillir enfants scolarisés
- Pas de nouvel accueil possible

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur [Relais Petite Enfance de la CCBL \(padlet.com\)](http://Relais Petite Enfance de la CCBL (padlet.com)) ou sur [Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine \(cc-beauceloiretaine.fr\)](http://Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (cc-beauceloiretaine.fr))